

## Plan municipal de dépistage pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons prévu un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures correctives nécessaires au besoin et d'en tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La Ville de Mont-Joli partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire les risques, le cas échéant.

Phase 1 Inventaire des secteurs à prioriser		
Objectifs	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées, soit les constructions datant d'avant 1970.</li> </ul>	Inventaire	2022 et en continu
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser la population sur la présence de plomb dans l'eau potable et la qualité de l'eau distribuée.</li> </ul>	Information aux citoyens des secteurs ciblés	En continu
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'une page web dédiée au plomb dans l'eau potable dans laquelle le citoyen pourra y retrouver les informations techniques.</li> </ul>	Instauration d'une page web	Automne 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'une carte permettant de visualiser les secteurs ciblés.</li> </ul>	Instauration dans une page web	Automne 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'un formulaire en ligne pouvant être rempli par le citoyen désirant s'inscrire sur la liste des points de prélèvement potentiels dans les secteurs ciblés.</li> </ul>	Instauration dans la page web	Automne 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Information aux citoyens des secteurs ciblés sur le site web</li> </ul>	Action récurrente	Chaque 31 mars

Phase 2 Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés		
Objectifs	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le dépistage s'effectuera à chaque année à l'intérieur des secteurs ciblés.</li> </ul>	Échantillonnage de 10 échantillons minimum par an	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 1 <sup>er</sup> octobre de chaque année
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyse des résultats et communication des résultats aux propriétaires.</li> </ul>	Communication des résultats aux propriétaires	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communiquer les précautions à prendre pour les résidences qui se retrouvent en présence de plomb.</li> </ul>	Communication des solutions aux propriétaires	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats

Rétroaction aux citoyens sur la mise en œuvre du plan et de remplacement des entrées de service en plomb		
Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer régulièrement les citoyens de la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service.</li> </ul>	Présentation annuelle au conseil municipal	Chaque 31 mars
<p><i>Par souci de transparence, chaque année, nous présenterons au conseil municipal l'état d'avancement de notre plan. Cet état d'avancement sera ensuite déposé sur le site web de notre municipalité pour permettre aux citoyens de le consulter.</i></p>	Dépôt de l'état d'avancement sur le site web de la Ville	Chaque 31 mars

### Phase 3

#### Inventaire, planification et remplacement des entrées de service et des conduites ciblées

*À noter que cette phase sera entreprise uniquement si l'on détecte une concentration de plomb supérieure aux valeurs limites.*

Objectifs	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Établir une stratégie pour répertorier les bâtiments des secteurs ciblés qui comportent des entrées de service en plomb.</li><li>➤ Déterminer si les actions correctives toucheront l'ensemble du réseau ou seulement les sites localisés où il y a eu dépassement.</li><li>➤ Préparer et apporter les correctifs nécessaires au réseau.</li><li>➤ Augmentation du nombre de sites de prélèvement dans les secteurs ayant une présence de plomb.</li><li>➤ Validation de l'efficacité des mesures correctives en prélevant un échantillon à l'endroit où la présence de plomb a été détectée.</li></ul>	<p>Communication aux propriétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un suivi de qualité d'eau sera effectué sur une réparation partielle (12 à 18 mois suivant la réparation)</li><li>- Réalisation des travaux</li></ul> <p>Échantillonnage</p> <p>Échantillonnage</p>	<p>Travaux planifiés dans un délai de 12 mois pour la partie Ville et de 24 mois pour la partie privée</p> <p>Année suivant la campagne</p> <p>Après le remplacement</p>
<p><i>Le propriétaire concerné sera avisé par lettre de la date à laquelle les travaux seront effectués sur la partie publique de l'entrée de service.</i></p>		
<p><i>Le propriétaire devra planifier le remplacement de sa partie privée après les travaux de la Ville dans un délai de 24 mois et devra prendre les précautions afin de diminuer l'apport de plomb, en adoptant les mesures qui limiteront l'exposition au plomb.</i></p>		